



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Conseillers en exercice : 61

Date de Publicité : 03/05/16

Reçu en Préfecture le : 03/05/16
CERTIFIÉ EXACT,

Séance du lundi 2 mai 2016
D-2016/176

Aujourd'hui 2 mai 2016, à 15h00,

le Conseil Municipal de la Ville de Bordeaux s'est réuni en l'Hôtel de Ville, dans la salle de ses séances, sous la présidence de

Monsieur Alain JUPPE - Maire

Etaient Présents :

Monsieur Alain JUPPE, Madame Virginie CALMELS, Monsieur Nicolas FLORIAN, Madame Alexandra SIARRI, Madame Anne BREZILLON, Monsieur Fabien ROBERT, Mme Anne-Marie CAZALET, Monsieur Nicolas BRUGERE, Madame Brigitte COLLET, Madame Emmanuelle CUNY, Monsieur Stephan DELAUX, Madame Nathalie DELATTRE, Monsieur Marik FETOUH, Madame Laurence DESSERTINE, Monsieur Jean-Michel GAUTE, Madame Magali FRONZES, Monsieur Pierre LOTHAIRE, Madame Emilie KUZIEW, Monsieur Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, Madame Arielle PIAZZA, Monsieur Jérôme SIRI, Madame Elizabeth TOUTON, Monsieur Joël SOLARI, Madame Ana maria TORRES, Monsieur Jean-Pierre GUYOMARC'H, Monsieur Michel DUCHENE, Madame Mariette LABORDE, Madame Marie-Françoise LIRE, Monsieur Erick AOUIZERATE, Monsieur Philippe FRAILE MARTIN, Monsieur Gérard CARMONA, Madame Anne WALRYCK, Madame Marie-Hélène VILLANOVE, Madame Florence FORZY-RAFFARD, Madame Constance MOLLAT, Monsieur Alain SILVESTRE, Madame Marie-José DEL REY, Madame Maribel BERNARD, Monsieur Guy ACCOCEBERRY, Monsieur Yohan DAVID, Monsieur Edouard du PARC, Madame Sandrine RENO, Madame Estelle GENTILLEAU, Monsieur Marc LAFOSSE, Monsieur Yassine LOUIMI, Madame Stéphanie GIVERNAUD, Mme Laetitia JARTY ROY, Madame Solène COUCAUD-CHAZAL, Madame Cécile MIGLIORE, Madame Michèle DELAUNAY, Monsieur Pierre HURMIC, Monsieur Vincent FELTESSE, Madame Emmanuelle AJON, Monsieur Nicolas GUENRO, Madame Delphine JAMET, Monsieur Matthieu ROUYEYRE, Monsieur Jacques COLOMBIER, Madame Catherine BOUILHET,

Excusés :

Monsieur Didier CAZABONNE, Monsieur Jean-Louis DAVID, Monsieur Benoit MARTIN

BEGLES-BORDEAUX. Opération d'intérêt national Bordeaux Euratlantique. Secteur Jean-Jacques Bosc. Ouverture de la concertation par l'EPA. Avis de la ville de Bordeaux. Approbation.

Madame Elizabeth TOUTON, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Une étude urbaine a été menée durant l'année 2015 sur un périmètre englobant, autour du boulevard Jean-Jacques Bosc, entre la barrière de Bègles et le futur pont, les franges du tissu urbain béglais et bordelais n'ayant pas fait l'objet d'études au sud de la ZAC Bordeaux Saint-Jean Belcier, ZAC engagée par l'EPA Bordeaux Euratlantique.

Les objectifs de cette étude visaient à rechercher des solutions de mobilité (notamment douces) nord-sud entre les territoires de Bordeaux et de Bègles, à approcher les capacités d'évolution du tissu urbain dans sa production de logements nouveaux, à scénariser les hypothèses de réaménagement du boulevard Jean-Jacques Bosc permettant d'optimiser les déplacements doux (réseau cyclable REVE) et collectifs (insertion d'un tcsp) en accompagnement de l'arrivée du futur pont métropolitain Jean-Jacques Bosc.

Les conclusions de cette étude estiment une capacité de production d'environ 300 000 m² de surface de plancher, permettant la production de surfaces dédiées au tertiaire, à de l'activité et des services (estimation de 850 emplois) et d'environ 3700 logements répartis sur les deux communes de Bègles et Bordeaux. Cette première approche, qui nécessite d'être approfondie, pourrait conduire, dans une échéance aujourd'hui non fixée, à la création d'une opération d'aménagement. C'est pourquoi, conformément aux dispositions des articles L103-2 à L103-5 du code de l'urbanisme, il est apparu nécessaire d'ouvrir une concertation avec la population.

Sur le périmètre de l'OIN, c'est l'EPA Bordeaux Euratlantique qui est juridiquement compétent. C'est pourquoi, par délibération n° 2015-24 de son conseil d'administration du 9 octobre 2015, l'EPA Bordeaux Euratlantique a ouvert la concertation, et en a fixé les objectifs et les modalités. Dans ce cadre, l'EPA sollicite les avis des villes de Bordeaux, de Bègles et de Bordeaux Métropole pour donner un avis sur ladite délibération de l'EPA.

1. La délibération de l'EPA Euratlantique présente les éléments suivants

RAPPEL DES AXES STRATÉGIQUES DE CONCERTATION DEFINIS PAR L'EPA

La communication sur l'ensemble du périmètre de l'OIN est déclinée et détaillée par une concertation avec les habitants et usagers des projets urbains. Les actions mises en œuvre comprennent notamment :

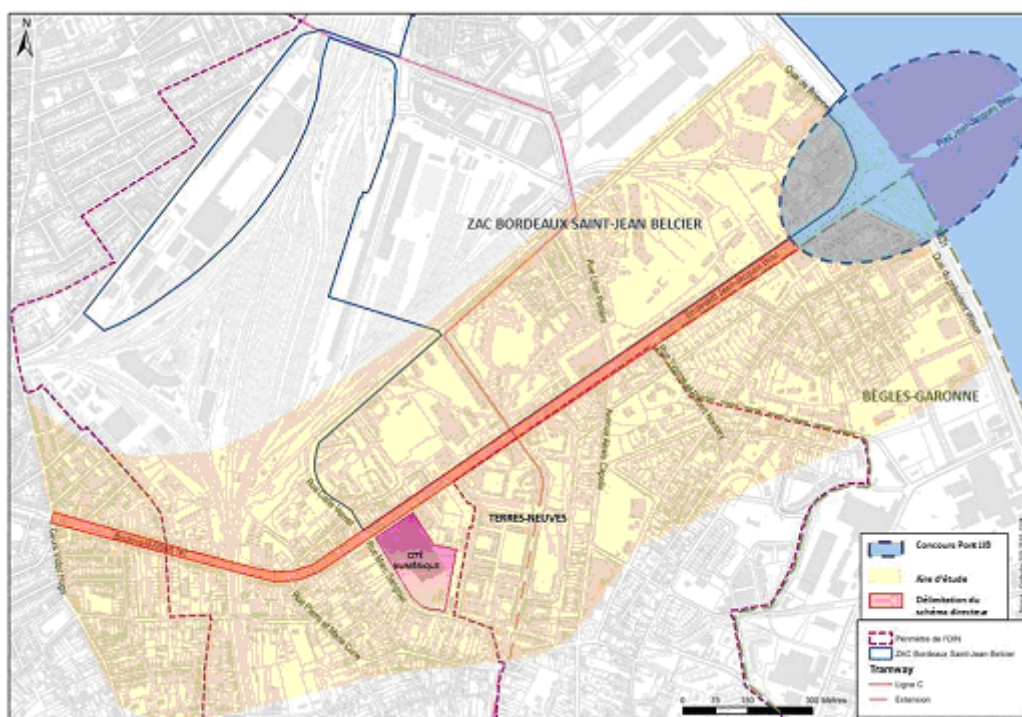
- concernant la concertation à l'échelle de l'OIN, des réunions publiques régulières organisées sur chacune des trois communes dès l'année 2010 ;
- les concertations réglementaires sur chaque opération d'aménagement proprement dite ;
- la création d'un panel de citoyens afin de les former à l'urbanisme ;
- la mise en place d'une Maison du Projet (située 74-76 rue Carle Vernet à Bordeaux), lieu, unique pour l'ensemble de l'OIN, dédié à la concertation et à la présentation des projets urbains ;
- la prise en compte des processus participatifs mis en place par les trois villes et Bordeaux Métropole.

Cette stratégie de la concertation, pensée et portée par l'EPA, est évolutive dans le temps des projets. Elle est encadrée par la charte de la concertation, votée lors du conseil d'administration du 17 décembre 2010.

OBJECTIFS DU PROJET URBAIN JEAN-JACQUES BOSC

Les franges de part et d'autre du boulevard Jean-Jacques Bosc font l'objet d'une réflexion urbaine afin de répondre aux principaux objectifs suivants :

- faire dialoguer les deux rives du boulevard en créant du lien,
- redéfinir la place des modes alternatifs à la voiture,
- accompagner l'arrivée du nouveau pont,
- assurer l'accessibilité à la gare Saint-Jean.



MODALITÉS DE CONCERTATION POUR LE PROJET URBAIN JEAN-JACQUES BOSCH

Les modalités de concertation préalable proposées consisteront en l'organisation de deux réunions publiques au minimum. Elles permettront de partager l'état des lieux du territoire et d'échanger avec les habitants sur les orientations urbaines et programmatiques.

Ces réunions seront organisées en relation avec Bordeaux Métropole et les Villes de Bordeaux et de Bègles.

Les objectifs et les modalités de la concertation ainsi définis nécessiteront une délibération d'approbation des autorités compétentes de Bordeaux Métropole, de la Ville de Bordeaux et de la Ville de Bègles.

2. Avis de la Ville de Bordeaux

Les études pilotées par l'EPA Euratlantique courant 2015 sur le secteur Jean-Jacques Bosch ont été financées à parité entre l'EPA et Bordeaux Métropole. L'établissement public et les deux villes de Bègles et Bordeaux ont été étroitement associés au suivi de cette étude, au travers d'une participation constante des services au sein des comités techniques, par les décisions associées des maires et du Président sur les orientations proposées par l'EPA.

Les capacités d'évolution du tissu existant approchées au travers de l'étude laissent entrevoir la possibilité d'engagement ultérieur d'une opération d'aménagement visant à encadrer et piloter la production future de logements, de locaux d'activités et de services.

C'est pourquoi, il apparaît désormais pertinent d'ouvrir une concertation avec la population lui permettant de formuler avis et propositions sur le devenir du quartier et l'ensemble des composantes du futur projet urbain : mobilité et cheminements, pré-programmation habitat, besoins en équipements de proximité, de services et de commerces...

L'EPA, compétent sur le périmètre de l'OIN, a délibéré pour ouvrir la concertation et a sollicité l'avis de la Ville de Bordeaux.

C'est pourquoi, il vous est proposé :

- d'exprimer un avis favorable sur l'ouverture de la concertation,
- de valider les objectifs poursuivis,
- de valider des modalités de concertation proposées par l'EPA,
- d'autoriser le Maire à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation en lien avec l'EPA.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil Municipal,

VU les articles L.103-2 à L.103-6 du code de l'urbanisme,

VU la délibération n° 2015-24 du conseil d'administration du 9 octobre 2015 de l'EPA Bordeaux Euratlantique décidant d'ouvrir la concertation sur le secteur Jean-Jacques Bosch sur les communes de Bègles et Bordeaux,

ENTENDU le rapport de présentation,

CONSIDERANT que le conseil municipal est saisi pour avis par l'EPA Bordeaux Euratlantique,

DECIDE

Article 1 : un avis favorable est donné sur l'ouverture de la concertation publique par l'EPA Bordeaux Euratlantique sur le secteur Jean-Jacques Bosc, sur les objectifs poursuivis et sur les modalités de la concertation,

Article 2 : Monsieur le Maire est autorisé à prendre toutes les décisions nécessaires à la mise en place de ladite concertation en lien avec l'EPA.

ADOpte A L'UNANIMITE

Non participation au vote de V.CALMELS

Fait et Délibéré à Bordeaux, en l'Hôtel de Ville, le 2 mai 2016

P/EXPEDITION CONFORME,

Madame Elizabeth TOUTON